Université d'été de la solidarité internationale Pessac, le 8 juillet 2010.

Atelier 8 - *Associations de solidarité internationale et organisation syndicales de salariés : quelles relations ONG-entreprises ?*

L'atelier était **co-organisé** par le CRID, la CGT, Peuples Solidaires-ActionAid, la CFDT, Terre des Hommes France et l'Union syndicale Solidaires, en association avec les membres du « groupe de travail du CRID ASI-syndicats ». Il a regroupé 25 participants.

Présentation des origines de la démarche - Philippe Réau (CFDT)

Sur le terrain, la coopération ONG-syndicats existe depuis longtemps. Les pratiques remontent aux années 60. Là où il y a absence de liberté syndicale, par exemple, les ONG disposent parfois de capacités d'action pour défendre les travailleurs quand les syndicats se trouvent dans l'impossibilité de se constituer. Les syndicats français ont soutenu ce type de démarche.
Dans un monde où les problèmes se sont mondialisés, syndicats et ASI se sont retrouvés sur des chantiers globaux pour combattre les inégalités, pour proposer des modes de régulations « pour une mondialisation plus juste » et sont passé à l'action par le biais de campagnes, de plate-formes ou d'activités de plaidoyer (dette, APD, OMD...).

Depuis 2003, date des premières rencontres formelles, ASI et syndicats ont appris à se connaître et l'un des accélérateurs a été la dynamique créée par le FSM. ONG et syndicats sont ainsi parvenus à se comprendre et admettre que leur légitimité et leurs modes d'action étaient de nature différente. Non pas pour camper sur des positions de replis mais pour mettre en œuvre des logiques complémentaires.

En effet, syndicats comme ASI ne peuvent agir seuls et en particulier dans les entreprises transnationales lorsque celles-ci impactent le développement. Le syndicalisme, sur de grandes questions internationales ne peut prétendre seul apporter des réponses à la hauteur des enjeux et créer des rapports de force suffisants pour répondre aux situations issues du développement et de la globalisation.
Au-delà des stratégies d'alliance dans les forums internationaux où lors de mobilisations civiles internationales, les syndicats dans les entreprises transnationales, sont confrontés à un dialogue de nature de plus en plus sociétal, notamment dans leurs priorités d'actions internationales. De nouvelles formes d'action peuvent ainsi intégrer les réseaux du syndicalisme international mais aussi des réseaux associatifs actifs.

Sans ces alliances, certaines relations entre ONG et entreprises peuvent conduire ces dernières à s'affranchir du processus de négociation et initier des démarches volontaires, en particulier en matière de RSE (responsabilité sociale des entreprises). Pour l'entreprise, le gain est double (image marketing positive et contre-pouvoir syndical contourné). Mais les effets sont en bout de course dévastateurs sur le terrain : pas de contrôle indépendant, pas de moyens pour les syndicats de vérifier l'application réel des engagements…
Un autre phénomène conduit à rendre indispensable les relations ASI-syndicats, lorsqu'un label est attribué par des entreprises à certaines associations, en matière de développement durable par exemple ou de défense des droits de l'Homme au travail. Cette relation bilatérale avec l'entreprise en l'absence de représentants des salariés est dans ce cas pour le moins ambiguë voire carrément dévoyée.
La prise de conscience de ces problèmes est toutefois désormais acquise et la plupart des partenaires sont convaincus de la nécessité du travail commun et de son renforcement.

Les sujets à travailler en commun ne manquent pas (travail décent, pacte mondial pour l'emploi à l'OIT, travailleurs de l'informel, partenariats au Sud, développement durable...) et l'agenda est bien rempli (G20, assemblée des Nations Unies, etc.) mais la réflexion commune doit aussi continuer.

La crise a changé le contexte : elle a amplifié le mouvement d'abandon du développement par les pouvoirs publics au profit de l'investissement privé. Ce vide laissé par les pouvoirs publics n'est pas sans conséquence au Sud quant à son impact social, sur le respect des droits ou sur le renforcement de la démocratie lorsque celle-ci est déficitaire.

La conception de l'entreprise quant à son impact sur le développement, sur la collectivité qu'elle représente, sa diversité (publique, PME, nationale, transnationale) est partagée. La crise amène aussi à s'interroger sur le modèle de développement, les profits, la finalité du travail et aussi sur la gouvernance même des entreprises. L'action commune ASI-syndicats vis-à-vis des entreprises doit pouvoir encore mieux s'identifier et se structurer.

C'est cet ensemble de réflexions qui a conduit le groupe ASI-syndicat à mettre en chantier courant 2009 un texte de mise à plat des convergences traitant de cette réflexion stratégique, des modes opératoires pour des stratégies d'action communes et finalement pour des engagements mutuels.

Présentation synthétique du texte - Bernard Salamand (CRID)

Ce texte (distribué en séance) intitulé *« La Solidarité internationale et les Entreprises : Une approche commune et des engagements des Associations de solidarité internationale et des Syndicats »* a été préparé dans le cadre du groupe ASI-Syndicats du CRID.

Après avoir défini les raisons de s'intéresser aux entreprises pour chacun des acteurs, le texte présente les analyses que partagent les ASI et les Syndicats sur l'évolution des entreprises. Constatant que les questions liées au travail et au salariat sont des enjeux de société qui dépassent le cadre de l'entreprise et que l'élargissement de l'impact des activités des entreprises légitime l'intervention des ONG, ASI et syndicats convergent pour : agir sur la régulation (en particulier la régulation publique et la réglementation), construire un rapport de forces global, favoriser le nécessaire renforcement des sociétés civiles, travailler au respect des droits et de la démocratie dans les sociétés et dans les entreprises, travailler à des positions communes dans les négociations touchant notamment les questions internationales.

Ainsi, ASI et syndicats entendent :
- Approfondir la discussion sur les différentes formes d'approches par rapport à l'entreprise,
- Rechercher un cadre stratégique qui permette d'encourager les actions communes,
- Porter dans leurs milieux respectifs la nécessité de cette alliance,
- Discuter de leurs contradictions éventuelles pour les identifier et les dépasser,
- Définir les conditions du développement dans les zones où les salariés sont impliqués,
- Echanger sur leurs appréciations des positions de la France au niveau international,
- Travailler sur la définition et la mise en œuvre d'alternatives de transformation sociale au modèle dominant actuel.

Et s'engagent, pour les ASI, à :
- Soumettre, pour avis, les accords entre entreprises et associations, aux institutions représentatives du personnel,
- Discuter avec les syndicats les campagnes et les actions d'ensemble qui peuvent concerner les salariés.

Pour les syndicats, à :
- Œuvrer au développement d'une activité de solidarité internationale dans les entreprises, les services publics et dans la société en général,
- Discuter avec les associations des campagnes et actions d'ensemble qui peuvent concerner la solidarité internationale et dans cette optique faire connaître et promouvoir les actions des associations de solidarité internationale au sein des entreprises.

Motivations et enjeux d'un tel texte pour les ASI, point de vue de Maude Feral (Peuples Solidaires – ActionAid)

Ce texte est à la fois un aboutissement (le fruit d'années de travail dans le groupe ASI/syndicats) et une étape fondamentale dans la construction d'une alliance entre ASI et syndicats.

Au-delà d'un socle de valeurs communes (accès aux droits, extension, démocratie), le texte donne une vision de l'entreprise dans sa diversité et de ce qu'elle pourrait être. Pour les ASI ce texte est un élément de

reconnaissance de la légitimité des ONG à intervenir dans le champ de l'entreprise.

Les principaux enjeux qui se posent à nous, ONG, sont liés aux convergences et engagements pris et touchent principalement à 3 champs : la RSE, la place et le rôle des entreprises dans nos sociétés du point de vue de la démocratie, la construction d'un mouvement de transformation sociale et d'un rapport de force.

Il nous reste à avancer, ASI et syndicats ensemble, sur :

- Nos complémentarités, lorsque nous sommes ensemble dans des campagnes : comment cela va se concrétiser ? Se systématiser ? Comment gérer nos timings différents ?
- Les frontières entre l'intérieur et l'extérieur des entreprises. Les campagnes des ONGs, même quand elles sont menées avec soutien des syndicats, touchent les directions, les actionnaires, des responsables syndicaux. Elles parlent souvent aux « consommateurs ». Mais qu'en est-il des salariés et des autres parties prenantes de l'entreprise ?
- La mobilisation sur des questions de société transversales : comment donner du sens, relier nos combats respectifs « traditionnels » au-delà de ceux parmi les militants associatifs et syndicaux qui ont la double casquette ?

C'est en travaillant sur ces aspects que nous poursuivrons aussi notre réflexion sur notre vision de l'entreprise et de sa finalité, son rôle dans la société et sur la question de la création et répartition des richesses.

Motivations et enjeux d'un tel texte pour les syndicats, point de vue de Jean-Michel Joubier (CGT)

Depuis 2003 un groupe de travail « associations de solidarité internationale, organisations syndicales » se réunit régulièrement et travaille sur des questions sur lesquelles se retrouvent les uns et les autres, forums sociaux européens et mondiaux, les modalités d'intervention respective de chacun, les campagnes etc.

Régulièrement la question des rapports ONG/entreprises surgit. Le séminaire de 2005 : « Associations de solidarité internationale et syndicats : les enjeux d'un partenariat renforcé » a été le point de départ d'un travail continu.

L'intérêt du texte que nous avons élaboré en commun est d'approfondir cette question et les approches des uns et des autres. Il n'est pas parfait mais il constitue une base pour enrichir nos relations et notre travail en convergence.

Le débat avec les participants (1 h) a essentiellement porté sur deux grands sujets :

- Le niveau du caractère contraignant du texte, l'état des processus de validation dans les organisations, et les modalités d'une diffusion large.
- Les questions sur lequel le travail d'échange est à poursuivre, en particulier la RSE et le contrôle des multinationales et de dépassement de la contradiction possible
- entre question sociale et question environnementale.

La conclusion de ce débat a été :
Le texte est en lui même un résultat, le résultat d'un travail où les convergences ont été mises en avant pour commencer à lever certaines contradictions dans le travail en commun entre ASI et syndicats à propos des entreprises.
Il ne résout pas toutes les contradictions à commencer par celle qui fait que sur les questions d'impact social ou environnemental des entreprises, en particulier multinationales, les syndicats ne peuvent pas « scier la branche de l'emploi sur laquelle ils sont assis » de par leur mandat. Ces contradictions se lèveront par la prise de conscience et la mobilisation. Ce texte est un des leviers pour cela, mais l'approche sera nécessairement lente. Le texte doit servir de référence. Après son lancement, chaque organisation signataire aura pour mission de le diffuser dans les réseaux et de le faire discuter et approprier.